



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Comité Départemental de la Haute-Garonne



## REGLEMENT INTERIEUR

### *CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS*

### JEU PROVENÇAL

*Ce règlement intérieur vient compléter certains articles du Règlement du Championnat National des Clubs Jeu Provençal 2020 – MAJ janvier 2021*

*Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par un complément sont repris ci-dessous. Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.*

#### **Article 4 – Les divisions et les groupes**

##### **4. 1**

Le CDC JP comporte une division unique limitée à 16 équipes au maximum, réparties en deux groupes de 8 équipes au maximum.

Ces groupes sont : CDC-JP-A et CDC-JP-B.

##### **4. 2 Montées et descentes**

Selon l'attribution du Comité Régional, les équipes classées aux premières places au CDC participeront au CRC JP.

Dans l'éventualité où le CRC JP évoluerait en 2022, les équipes classées aux premières places (nombre à déterminer par le CRO) accéderont au CRC JP.

Dans l'éventualité où deux divisions du CDC JP soient créées en 2022, les 4 premiers de chaque groupe seraient positionnés en 1° division et les 4 derniers de chaque groupe en 2° division.

Ces nombres pourront évoluer en fonction du nombre de « montants » en CRC JP et du nombre d'équipes engagées en CDC JP.

#### **Article 5 – Saison sportive et calendrier**

##### **5. 1**

Ce championnat se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent (soit 7 matches au max.). Pour les journées à 2 matches, le jet du but du 1° match aura lieu à 8 heures (les équipes devant être présentes une demi-heure avant pour remplir les feuilles de match) et pour la journée à un seul match, le jet du but aura lieu au plus tard à 20 heures.

- Phase 2 : Les 4 premiers de chaque groupe de la 1° phase se qualifient pour la phase finale (si 16 équipes inscrites).

- ¼ de finales :

1° du groupe A contre 4° du groupe B

2° du groupe A contre 3° du groupe B

3° du groupe A contre 2° du groupe B

4° du groupe A contre 1° du groupe B

- ½ finales :

Vainqueur quart 1 contre vainqueur quart 3

Vainqueur quart 2 contre vainqueur quart 4.

#### **Article 9 - Participation**

##### **9. 2**

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à une en CDC JP (sauf si le nombre total de 16 équipes n'est pas atteint).

##### **9. 4 Indemnités**

Pour les journées à deux matches joués, une aide forfaitaire de 90€ sera accordée par le Comité aux clubs concernés.

#### **Article 15 - Forfait et sanctions pécuniaires**

##### **15. 2**

Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à deux matches.

A compter du 2° forfait pour une journée, le forfait général est prononcé avec une amende de 400€.

**Le présent règlement intérieur a été établi et adopté par le CD 31 le 9 janvier 2021.**

**Il est applicable pour la saison 2021 et révisable chaque saison.**

